Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-128_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	4

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 128.2026 Signature d'un avenant de prolongation à la convention de partenariat avec l'Adesk COB et attribution d'une subvention

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB avait signé le 13 juillet 2023, en application d'une délibération en date du 6 juillet 2023, une convention de partenariat avec l'Adesk COB (agence de développement de l'économie sociale et solidaire du Centre Ouest Bretagne) sur la période 2023-2025. Cette convention prévoyait le versement d'une subvention annuelle de 2 730 € correspondant à 0,15 € par habitant du territoire (18 196 habitants selon la population 2019 de l'Insee).

L'Adesk COB a pour objectifs de mettre en œuvre le programme suivant :

- Participer au développement économique local, notamment :
  - En facilitant la création d'activités et d'emplois sur le COB ;
  - En promouvant un mode d'entreprenariat collectif (ex : lancement d'un appel à projet « *ESS et ruralité* ») ;
  - En participant aux « *Tag* » des départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan qui, par des dispositifs de formation et d'incubation, facilitent l'émergence de projets de l'ESS ;
- Participer au renforcement des capacités des acteurs de l'ESS locaux :
  - En favorisant les mutualisations et l'entraide entre acteurs ;
  - En facilitant l'accès à l'information sur les ressources existantes pour développer l'ESS ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-128_2026-DE

- En rapprochant les services d'appui et la formation dédiés aux acteurs de l'ESS.

- Développer une culture ESS :
  - En développant une communication claire et accessible sur l'ESS (création d'outils de communication pour le pôle : plaquette, site internet, etc.) ;
  - En changeant le regard sur l'ESS (ex : « *Mon ESS à l'école* » - Information auprès des responsables d'établissements, accompagnement de projets en collèges et / ou lycées, etc.) ;
  - En favorisant l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS (ex : organisation de rendez-vous « *Visites d'initiatives chez un ou des acteurs de l'ESS* », etc.).

Par courrier en date du 4 novembre 2025, l'association a sollicité le renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2026-2028 avec l'attribution d'une subvention annuelle de 2 730 €.

Sur l'exercice 2025, l'Adesk COB a réalisé les actions suivantes :
- Accompagnement de porteurs de projet dans le cadre de créations d'activités, notamment des épiceries associatives ;
- Accompagnement de la création de clubs CIGALES (3 projets en cours sur Kergrist-Moëlou, Mellionnec et Rostrenen) ;
- Accompagnement d'un projet de tiers-lieux sur la commune de Glomel ;
- Participation au DLA sur les Côtes d'Armor (accompagnement des structures de l'ESS en difficulté) ;
- Mise en œuvre du programme « *Traits d'Union* » à l'échelle du Pays COB, visant à créer des synergies entre entreprises « *classiques* » et structures de l'ESS ;
- Participation au projet DEFFINOV ;
- Travail en partenariat avec les Tag 22, 29 et 56 ;
- Participation au travail de réorganisation des pôles ESS bretons.

En 2025, l'association a également participé à l'organisation du Carrefour des Métiers du COB en mars, a organisé un forum dédié aux entreprises et aux structures de l'ESS du COB sur la thématique de la RSE et de l'économie circulaire à Carhaix en mai et projette de poursuivre ses missions socles sur le territoire de la CCKB et du COB.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que, suite aux travaux réalisés en 2024 et 2025 sur la réorganisation des pôles d'économie sociale et solidaire bretons, l'organisation suivante a été retenue concernant le Pays Centre Ouest Bretagne (Pays COB) :
- Création d'un groupement d'employeurs à l'échelle du Centre Bretagne intégrant le Pays COB, le Pays de Pontivy, le Pays de Loudéac et le Pays de Ploërmel ;
- Hébergement des fonctions support par le groupement d'employeurs ;
- Recrutement d'un·e nouveau·elle animateur·rice ESS par l'Adesk COB début 2026 qui poursuivra les missions d'animation territoriale, d'orientation des porteurs de projet, de sensibilisation à l'ESS, et qui conservera le rôle de 1er interlocuteur ESS sur le territoire ;
- Poursuite des partenariats avec les Tag 22, 29 et 56 ;
- Dotation du territoire Centre Bretagne d'outils similaires aux territoires plus dotés (création d'un incubateur, élargissement au Pays COB de la formation « *idée au projet* », notamment) ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-128_2026-DE

- Mobilisation des compétences des différents pôles du Centre Bretagne voire de la Bretagne sur le Pays COB selon les projets et les besoins en complément de l'animation territoriale

Elle informe également que le Conseil d'Administration de l'Adesk COB a été renouvelé en 2025, avec l'élection de Monsieur Didier OLIVIER en tant que co-Président.

Considérant le renouvellement des instances communautaires liées aux élections municipales en mars 2026, la Présidente propose au Conseil Communautaire de prolonger par avenant d'une année la convention de partenariat entre la CCKB et l'Adesk COB, selon les mêmes conditions, et d'attribuer une subvention d'un montant de 2 730 € à l'association pour l'année 2026.

Elle précise que le renouvellement de la convention s'effectuera sur présentation, notamment, du rapport d'activités, en fonction des objectifs atteints et sur appréciation de la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'autoriser la Présidente à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association Adesk COB pour la période 2023-2025 prolongeant celle-ci- d'une année supplémentaire ;
- D'attribuer, dans le cadre de la prolongation de la convention, une subvention d'un montant de 2 730 €, au profit de l'Adesk COB, au titre de l'année 2026.

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-128_2026-DE

Avenant n°1 à la convention de partenariat

Entre
La Communauté de Communes du Kreiz Breizh, établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.), personne morale de droit public dont le siège est situé 6 rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN, représentée par sa Présidente, Mme Sandra LE NOUVEL, dûment habilitée à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2026, et désignée sous le terme « CCKB »,
D'une part,

Et
L'ADESK Centre Ouest Bretagne, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à la Cité Administrative de Rostrenen, 6 rue Joseph PENNEC, 22110 ROSTRENEN, (bureau au FJT du POHER – 29270 CARHAIX) représentée par son co-président, M. Didier OLLIVIER, et désignée sous le terme « ADESK Pôle ESS du Centre Ouest Bretagne », N° SIRET 838 641 843 00019,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié par l'ADESK Centre Ouest Bretagne conforme à son objet statutaire ;

Considérant qu'au nombre des compétences de la CCKB figurent notamment les actions de développement économique territorial ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique ;

Considérant la convention de partenariat entre les parties signée en date du 13 juillet 2023.

Il est proposé de modifier l'article 2 relative à la durée de la convention comme suit :

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue au titre des années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Aucune modification n'est apportée aux autres articles de la convention de partenariat.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-128_2026-DE

Fait à ROSTRENEN, le ___ / ____ / 2026

Pour l'ADESK Centre Ouest Bretagne,

Le co-président,
Didier OLLIVIER

Pour la Communauté de Communes du Kreiz Breizh,

La Présidente,
Sandra LE NOUVEL